Image not found or type unknown

Non vacciné à l’université

Par **Monique20**, le **31/07/2021** à **05:57**

Bonjour,

mon fils va entrer à l'université en septembre et j'ai entendu à la radio qu'en cas de Covid à la fac, les non vaccinés ne pourront pas entrer dans l'amphi. Comment faire pour qu'il puisse suivre les cours ?

Merci beaucoup.

Par **Chrysoprase**, le **31/07/2021** à **06:30**

Qu'il se fasse vacciner ?

On peut supposer qu'il est majeur, c'est à lui qu'appartient le choix.

Par **P.M.**, le **31/07/2021** à **08:04**

Bonjour,

Pour éviter cela, effectivement, on peut l'encourager à se faire vacciner mais pour les non-vaccinés qui devraient s’isoler pendant 7 jours, « *la continuité pédagogique sera assurée* » comme indiqué dans cet article...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés